

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE DE LA VISION DE
L'HABITATION MUNICIPALE – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures dans des domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle l'agglomération et s'inscrivant dans la planification et la mise en œuvre des actions prévues à la Vision de l'habitation municipale.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions telles que l'acquisition d'immeubles construits ou non construits et de servitudes, la décontamination de sites, le versement de subventions et de contributions financières liées à l'habitation, de réalisation de projets de démonstration, de projets pilotes et de projets de développement durable, la préparation d'analyses en laboratoire, l'embauche du personnel, le développement d'outils informatiques ou d'applications web ainsi que tous travaux permettant la mise en place des conditions favorables à de nouveaux développements dans des secteurs de l'habitation relevant de la compétence d'agglomération.
- 3.** Ces interventions peuvent nécessiter le versement de contributions financières, de subventions, d'acquérir des biens, des équipements, des immeubles et des servitudes ainsi que de développer des outils de communication, d'embaucher du personnel, d'élaborer des études de même que divers travaux connexes.
- 4.** Les services professionnels et techniques sont requis pour la planification, la réalisation d'études conceptuelles préliminaires incluant la modélisation de concepts en 2 ou en 3D, la production de plans et devis, la réalisation, le suivi de projets et toute autre activité en lien avec la gestion et la promotion de projets de la Vision de l'habitation municipale ou participant à la rencontre de ses objectifs.
- 5.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet décrit aux articles 1 à 5 est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'exercice, par la ville, de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 1 615 000 \$.

TOTAL : 1 615 000 \$

Annexe préparée le 15 avril 2024 par :

Jérôme Bouchard, conseiller en
développement économique
Service de la planification, de l'aménagement
et de l'environnement